



PROCES-VERBAL

CONSEIL DU 05 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 29 novembre 2024

Etaient présents : Mr Pierre GARBIL, Mme Sylvie BURELLIER, Mr Didier PINAY, Mr Philippe CIRUSSE, Mme Florence DUPUY, Mme Pascale BRUNELIN, Mr Philippe BLANC, Didier PINAY, Pascale BRUNELIN, Mme Aurélie HOMEYER, Mme Marie-Christine GAREL, Mme Catherine BRICAUD, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Michel REY, Mme Florence DUPUY, Mme Claudine CHAZELLE, Mr Benjamin GARNIER, Yannick PLEVY

Absences excusées :

Secrétaire de séance : Mme Florence DUPUY

Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

Délibération plan et règlement de formation

Monsieur le Maire rappelle que le droit à la formation professionnelle est reconnu pour tous les agents territoriaux, quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire ou contractuel), et constitue un outil clé de gestion des compétences et de qualité du service public.

L'article L423-3 du CGFP impose aux collectivités d'élaborer un plan de formation annuel ou pluriannuel. Dans ce cadre, le CDG42 propose un plan mutualisé pour 2025-2027, élaboré à partir d'un recensement des besoins effectué avec le CNFPT pour les collectivités de moins de 50 agents.

Les axes prioritaires sont :

- Actualisation des connaissances.
- Professionnalisation et perfectionnement métier.
- Prévention des risques et promotion de la santé au travail.
- Accompagnement des parcours professionnels.
- Intégration du développement durable.

L'organisation des formations reste sous la responsabilité de l'autorité territoriale, garantissant le bon fonctionnement des services. Un règlement de formation est proposé pour définir les modalités pratiques et financières.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil approuve le plan et le règlement de formation

Avenant à la convention du service retraite avec le Centre de Gestion de la Loire

Le maire rappelle qu'une convention a été signée en 2022 pour confier la gestion des dossiers retraite CNRACL au Centre de Gestion de la Loire. En raison de l'évolution des services règlementaires, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG. Les services de demandes d'avis préalable de qualification des comptes individuels retraite (QCIR) et d'établissement des cohortes ont été supprimés. Les nouveaux services comprennent les demandes de retraite CNRACL et RAFF, les simulation de retraite CNRACL et le Compte individuel retraite CNRACL. Les tarifs ont été également mis à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention

Délibération travaux de dépose des projecteurs de l'église

L'éclairage de l'église a été modifié. Les projecteurs doivent donc être déposés. Ce dépôt se fera par l'intermédiaire du Syndicat d'Electrification de la Loire (SIEL) qui assure la maîtrise d'ouvrage sur l'éclairage public. Le coût de l'opération est pris en charge en partie par le SIEL. Il restera 182€ à la charge de la commune. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte approuve le montant et la dépose des projecteurs par les services du SIEL**

Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour le marché de Noël 2025

Mme BRICAUD sollicite la mise à disposition de la salle le 15 novembre 2025 pour l'organisation du marché de Noël

L'association Objectif'T qui a organisé la marche du Téléthon à Pralong le 17 novembre dernier souhaite également réitérer sa demande de mise à disposition de la salle le 16 novembre 2025 pour la marche du Téléthon 2025

Le conseil municipal accepte les 2 demandes de mise à disposition le 15 novembre 2025 pour le marché de Noël et le 16 novembre 2025 pour la marche du Téléthon

Questions diverses :

A Pralong, le 06 décembre 2024

Le secrétaire de Séance
Florence DUPUY



Le Maire
Pierre GARBIL

